



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA REUNION

COMMUNE DE SAINT-JOSEPH

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 11 AVRIL 2016

DELIBERATION N° : 20160411_02

**OBJET : Révision des
Autorisations de
Programme/Crédits de Paiement
ouvert sur les exercices
précédents**

NOTA : Le Député-Maire certifie que le
compte rendu de cette délibération a été
affiché à la porte de la Mairie, le :

19 AVR. 2016

Nombre des conseillers en exercice :
39

Présents : 30
Procuration : 4
Votants : 34
Abstention : 0
Exprimés : 34

L'an deux mille seize, le onze avril à dix-sept heures quinze minutes, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de monsieur Patrick LEBRETON

LEBRETON Patrick - LANDRY Christian - BAUSSILLON Inelda - MUSSARD Harry - MUSSARD Rose Andrée - BATIFOULIER Jocelyne - LEBRETON Blanche - LEBON Jean Daniel - LEJOYEUX Marie Andrée - MOREL Harry Claude - GERARD Gilberte - LEBON Guy - VIENNE Raymonde - KERBIDI Gérald - JAVELLE Blanche Reine - GRONDIN Jean Marie - HOAREAU Claudette - LEBON Marie Jo - NAZE Jean Denis - HUET Marie Josée - HUET Henri Claude - COURTOIS Lucette - ETHEVE Corine - BOYER Julie - PAYET Yannis - GEORGET Marilyne - HOAREAU Sylvain - GUEZELLO Alin - FONTAINE Olivier - RIVIERE François

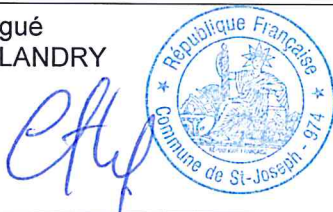
Représentés

YEBO Henri Claude représenté par MUSSARD Harry
D'JAFFAR M'ZE Mohamed représenté par BAUSSILLON Inelda
FRANCOMME Brigitte représentée par GUEZELLO Alin
PAYET Priscilla représentée par RIVIERE François

Absents

VIENNE Axel - HOAREAU Jeannick - ASSATI Marie Pierre - GUEZELLO Rosemay - MALET Harry

L'élu délégué
Christian LANDRY



Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Monsieur Gérald KERBIDI, conseiller municipal, a été désigné à l'unanimité des suffrages exprimés pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

DÉLIBÉRATION N° : 20160411_02

OBJET : Révision des Autorisations de Programme/Crédits de Paiement ouvert sur les exercices précédents

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE

Le Député-Maire expose :

Par délibérations successives, le conseil municipal a autorisé l'ouverture d' Autorisations de Programme Crédits de Paiement (APCP) sur le budget principal.

Le Code général des collectivités territoriales prévoit notamment que : « Les autorisations de programme ou d'engagement et leurs révisions éventuelles sont présentées par le maire. Elles sont votées par le conseil municipal, par délibération distincte, lors de l'adoption du budget de l'exercice ou des décisions modificatives » (article R 2311-9).

Notons que les Autorisations de Programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Les Crédits de Paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année.

Afin de tenir compte de l'avancée des études et/ou des travaux, il convient de procéder à l'actualisation des AP/CP.

• **Crèche de Vincenzo**

Autorisation de programme de décision						
Millé	N°	Désignation	Imputation	Montant voté	Exercice	Ventilation prévisionnel des crédits de paiement
2 009	1	Crèche de Vincenzo	23-2313-CRECHMINDO-0021	2 895 000,00	2010	1 055,89
					2011	44 192,05
					2012	1 041,60
					2013	479 749,27
					2014	364 320,60
					2015	364 045,59
					2016	1 000 000,00
					2017	640 595,00
					Total	2 895 000,00

Ainsi, le montant des Crédits de Paiement s'élève à 1 000 000 € pour l'exercice 2016 et à 640 595 € pour 2017.

• **Construction d'une médiathèque**

Autorisation de programme de décision						
Millé	N°	Désignation	Imputation	Montant voté	Exercice	Ventilation prévisionnel des crédits de paiement
2 011	1	Construction d'une médiathèque	23-2313-11MEDIAT-321-0021	7 010 400,00	2011	23 159,50
					2012	393 147,47
					2013	244 486,23
					2014	152 722,90
					2015	1 727 461,77
					2016	4 469 422,13
					Total	7 010 400,00

Ainsi, le montant des Crédits de Paiement s'élève à 4 469 422,13 € en 2016.

• **Etudes d'endiguement de la rivière des Remparts**

Envoyé en préfecture le 19/04/2016
 Reçu en préfecture le 19/04/2016
 Affiché le 
 ID : 974-219740123-20160411-DCM20160411_02-DE

Autorisation de programme de décision						
Millé	N°	Désignation	Imputation	Montant voté	Exercice	Ventilation prévisionnel des crédits de paiement
2 012	1	Etudes d'endiguement de la rivière des Remparts	2315-114-0020	1 694 700,00	2013	115 413,44
					2014	213 617,71
					2015	343 199,75
					2016	326 000,00
					2017	696 469,10
					Total	1 694 700,00

Ainsi, le montant des Crédits de Paiement s'élève à 326 000 € pour l'exercice 2016 et à 696 469,10 € pour 2017.

Pour des raisons de souplesse dans la gestion des AP/CP en fin d'année, les Crédits de Paiement non consommés d'une année seront reportés systématiquement sur l'année suivante.

Le conseil municipal est invité à en délibérer.

Après avoir entendu l'exposé de monsieur le Député-Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article R.2311-9,

Vu la note explicative de synthèse n°2,

Considérant qu'il convient de procéder, par délibération de l'assemblée, à la révision des Autorisations de Programme et des Crédits de Paiement liés aux opérations d'investissement,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à ***l'unanimité des suffrages exprimés*** :

Présents : 30

Pour : 34

Représentés : 4

Abstentions : 0

Contre : 0


Article 1^{er} .- **REVISE** les Autorisations de Programme / Crédits de paiement (APCP) ouverts sur les exercices précédents comme suit :

• **Crèche de Vincenzo**

Autorisation de programme de décision						
Millé	N°	Désignation	Imputation	Montant voté	Exercice	Ventilation prévisionnel des crédits de paiement
2 009	1	Crèche de Vincenzo	23-2313-CRECHVINDO-0021	2 895 000,00	2010	1 055,89
					2011	44 192,05
					2012	1 041,60
					2013	479 749,27
					2014	364 320,60
					2015	364 045,59
					2016	1 000 000,00
					Total	2 895 000,00

Ainsi, le montant des Crédits de Paiement s'élève à 1 000 000 € pour l'exercice 2016 et à 640 595 € pour 2017.

• **Construction d'une médiathèque**

Envoyé en préfecture le 19/04/2016
 Reçu en préfecture le 19/04/2016
 Affiché le 
 ID : 974-219740123-20160411-DCM20160411_02-DE

Autorisation de programme de décision						
Millé	N°	Désignation	Imputation	Montant voté	Exercice	Ventilation prévisionnel des crédits de paiement
2 011	1	Construction d'une médiathèque	23-2313-11MEDIAT-321-0021	7 010 400,00	2011	23 159,50
					2012	393 147,47
					2013	244 486,23
					2014	152 722,90
					2015	1 727 461,77
					2016	4 469 422,13
					Total	7 010 400,00

Ainsi, le montant des Crédits de Paiement s'élève à 4 469 422,13 € en 2016.

• **Etudes d'endiguement de la rivière des Remparts**

Autorisation de programme de décision						
Millé	N°	Désignation	Imputation	Montant voté	Exercice	Ventilation prévisionnel des crédits de paiement
2 012	1	Etudes d'endiguement de la rivière des Remparts	2315-114-0020	1 694 700,00	2013	115 413,44
					2014	213 617,71
					2015	343 199,75
					2016	326 000,00
					2017	696 469,10

Ainsi, le montant des Crédits de Paiement s'élève à 326 000 € pour l'exercice 2016 et à 696 469,10 € pour 2017.

Article 2.- DECIDE de reporter systématiquement sur l'année suivante, les Crédits de paiement non consommés d'une année.

Article 3.- AUTORISE le Député-Maire à signer tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

Article 4.- La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Saint Denis de la Réunion dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour extrait certifié conforme,
 L'élu délégué
 Christian LANDRY

Acte rendu exécutoire par télétransmission en Préfecture le :
 Et publication ou notification
 Du :

